



## RAPATRIEMENT

Le 25 janvier, la France a rapatrié 15 femmes et 32 enfants détenus dans les camps de prisonniers djihadistes en Syrie. C'est la troisième opération de rapatriement depuis juillet 2022. Cette opération intervient suite à la condamnation de la France par le Comité contre la torture de l'ONU, qui estimait que la France violait les articles 2 et 16 de la Convention contre la torture et les traitements inhumains ou dégradants en ne rapatriant pas les ressortissants français des camps. Avec ce rapatriement, la France met fin au rapatriement « au cas par cas », politique utilisée depuis 2019. Les retours sont dorénavant plus massifs et systématisés.

## LPM

La nouvelle loi de programmation militaire (LPM) prévoit un budget de 413 milliards d'euros consacré aux dépenses militaires pour la période 2024-2030 soit 59 milliards par an. Ce budget est 40% supérieur au budget annoncé pour la période 2019-2025 et est justifié par le Président de la République par l'apparition de nouveaux conflits comme l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En 2021, l'OTAN évaluait que les dépenses militaires en France représentaient 1.9% du PIB. Selon la dernière étude publiée par Global Firepower, la France est la 9ème plus grande puissance militaire mondiale avec plus de 205 000 militaires actifs et 41 000 membres de la réserve opérationnelle. Sur le volet nucléaire, la France est le quatrième pays le plus équipé, après la Russie, les États-Unis et la Chine avec 290 ogives en sa possession.

## RETRAITES

La Première ministre, Elisabeth Borne, a détaillé le contenu de la réforme des retraites qui sera discuté au Parlement dès le mois de février pour une mise en application en septembre 2023. Parmi les mesures présentées, il faut retenir un âge légal de départ à la retraite repoussé à 64 ans (contre 62 actuellement), une retraite minimum de 1200 euros brut, une suppression de certains régimes spéciaux (RATP) pour les nouveaux entrants et une meilleure prise en compte de la pénibilité des tâches exercées. La réforme des retraites est justifiée par le Gouvernement par l'augmentation de l'espérance de vie et donc un nombre de retraités qui croît plus rapidement que le nombre d'actifs. En 2020, on comptait en France environ 16.8 millions de retraités

- **Dry January :** Lancé en 2013 au Royaume-Uni, le défi du « dry January » est une campagne de prévention ayant pour objectif d'inciter à ne pas consommer d'alcool pendant les 31 jours du mois de janvier. En France, l'initiative est lancée en 2020. Selon Santé Publique France, un quart des Français âgés de 18 à 75 ans consomment trop d'alcool, entraînant ainsi 41 000 décès par an.
- Regroupées au sein du Collectif d'Aide aux Victimes d'Influenceurs (AVI), une centaine de personnes ont porté plainte contre des influenceurs français pour escroquerie en bande organisée et abus de confiance. Les plaignants reprochent à certains influenceurs d'avoir abusé de leur position dominante sur les réseaux sociaux (Instagram en premier lieu) pour inciter à parier sur des marchés financiers à risques et en tirer des bénéfices.
- Créé par la société OpenAI, société américaine fondée en 2015 par les plus grands noms de la tech (Elon Musk et Peter Thiel notamment), ChatGPT a attiré plus d'un million d'utilisateurs en quelques semaines depuis sa création. ChatGPT est un outil conversationnel établi à partir d'une intelligence artificielle. Sa principale qualité est de pouvoir simuler des conversations humaines de manière convaincante. Rédiger des dissertations, donner des conseils en marketing, écrire un discours pour un événement... les talents de ChatGPT sont tels que certaines universités, comme Sciences Po par exemple, ont d'ores et déjà interdit à ses étudiants d'utiliser cet outil.
- La Martinique a fait voter à la population le nouveau drapeau qui représentera l'île : un drapeau rouge, vert et noir avec en son centre un colibri. Adoptée à 72% des suffrages, la mesure fait pourtant polémique en raison de la faible participation aux votes, de nombreux martiniquais préférant le traditionnel drapeau indépendantiste utilisé depuis de nombreuses années.
- La répression des fraudes a confirmé que plusieurs entreprises pratiquaient le « shrinkflation », c'est-à-dire réduire les quantités de leur produit sans en informer les consommateurs. Ces anomalies concernent principalement les produits alimentaires et les produits ménagers et d'hygiène. Bercy étudie deux pistes pour lutter contre cette pratique manquant de transparence : d'une part la création d'une application permettant aux consommateurs de dénoncer un produit à problème en temps réel et d'autre part imposer aux marques de grande distribution d'afficher sur l'étiquette chaque modification de poids ou de quantité.
- Pour la première fois depuis 60 ans, la population chinoise a baissé courant de l'année 2022. Avec 9,56 millions de naissances, et plus de 10 millions de décès, il y a environ 850 000 personnes en moins comparé à 2021. Cette baisse s'explique par l'augmentation du coût de la vie et notamment du coût de l'éducation d'un enfant. La Chine reste néanmoins le pays le plus peuplé du monde avec 1,3 milliard d'habitants, mais elle devrait être dépassée par l'Inde courant 2023.
- En 2022, la France a enregistré la plus forte hausse des défaillances d'entreprises jamais enregistrée. Ces défaillances d'entreprises concernent les ouvertures de procédure de sauvegarde en redressement judiciaire et de liquidation judiciaire directe auprès d'un tribunal judiciaire. De manière plus heureuse, c'est également une année record pour la création d'entreprises avec 1,07 millions de nouvelles entreprises cette année (soit une augmentation de 2% par rapport à 2021).
- Pour la première fois, les syndicats représentants les chauffeurs VTC et les différentes plateformes ont trouvé un accord pour instaurer un revenu minimum par course. Ce montant s'élève à 7,65 euros, soit environ une course à 10 euros pour le passager. En comparaison, les taxis français ont un tarif minimum de 7,30 euros par course.